Image not found or type unknown

Droit de garde des grands meres

Par **lenamamie**, le **15/04/2009** à **16:50**

Bonjour,
la grand mere paternelle de ma petite fille traine ma fille au tribunal car elle estime ne pas voir suffisamment sa petite fille. Personne ne lui empeche de la voir seulement elle la veut toute seule chez elle Ma fille lui a dit de voir avec son père quand ma petite fille est chez lui quels sont ces droits a t-elle une chance de gagner ma fille doit elle prendre un avocat? merci beaucoup c'est urgent

Par **Marion2**, le **15/04/2009** à **17:41**

Bonjour,

Je pense qu'un droit de visite et d'hébergement a été fixé par le Juge aux Affaires Familiales.

C'est donc au père de votre petite-fille, lorsqu'il exerce son droit de visite de l'emmener chez sa grand'mère paternelle.

Il serait peut-être préférable que votre fille saisisse un avocat, la grand'mère paternelle se trouvant dans l'obligation d'en avoir un.

Bon courage.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés